

**Le lundi 21 novembre 2022
à 18 h 30 à l'école des Sommets**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Plan de travail modifié
6. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
7. Politique d'utilisation et de location des locaux (adoption)
8. Politique des absences prolongées des élèves 2023-2024 (adoption)
9. Politique d'encadrement des élèves (art.75) (adoption)
10. Grille-matières 2023-2024 (adoption)
11. Budget d'investissements 2023-2024 (MAO) (art. 96.22) (adoption)
12. Activités de Noël
13. Campagne de financement
 - 13.1 Suivi campagne des produits Épiculture et de la Boulangerie Veilleux
14. Photos scolaires 2023-2024 (consultation)
15. Informations et correspondance :
 - 15.1 Présidente
 - 15.2 Déléguée au comité de parents
 - 15.3 Enseignantes
 - 15.4 Service de garde
 - 15.5 Direction
 - 15.5.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)
 - 15.5.2 Caisse scolaire
 - 15.5.3 Agrandissement de l'école
 - 15.5.4 Semaine des enseignants
16. Autres objets d'étude :

17. Période de questions du public
18. Date et heure de la prochaine séance
19. Levée de la séance



Karol-Ann Morin, présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)